



PREFET DU PUY-DE-DOME

**Sous-Préfecture de Riom  
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme**

**Comité de pilotage du Site Natura 2000**

**FR 8301037 «MARAIS SALE DE SAINT BEAUZIRE»**

**Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2012**

La réunion du comité de pilotage du site "Marais salé de Saint-Beauzire" s'est tenue en Mairie de Saint-Beauzire sous la présidence de M. RAMIREZ, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom.

Présents :

François RAMIREZ	Sous-Préfecture de Riom
Christian BAUDRY	DREAL Auvergne
Philippe ANTOINE	DDT du Puy-de-Dôme
Michel FOURNIER	Communauté de communes Limagne d'Ennezat
Raymond ASTIER	Commune de Saint-Beauzire
Sylvie BERNARD	Commune de Saint-Beauzire
Jérôme CHEVARIN	Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
Michel CAUTHIER	Fédération des Chasseurs 63
Jean-Pierre HEBRARD	Société de chasse de Saint-Beauzire
Berand PENAY	Société de chasse de Saint-Beauzire
Stéphane CORDONNIER	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Roger COLOMBEY	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature 63

Excusés :

Conseil Régional d'Auvergne,  
Conseil Général du Puy-de-Dôme.

M. le Secrétaire général excuse le Monsieur le Sous-préfet, retenu par une autre réunion et rappelle l'ordre du jour : bilan des actions d'animation 2011, avancement des travaux du contrat Natura 2000, programme d'actions 2012.

Ces différents points sont présentés par M. CORDONNIER. Le diaporama de la présentation est joint au présent compte-rendu.

Les actions se sont déroulées comme prévu lors du dernier comité de pilotage. Les premiers résultats des suivis de la flore montrent l'efficacité des travaux. Les thèmes suivants ont fait l'objet de discussions :

- **Communication**

M. BAUDRY demande que la lettre d'information envoyée aux habitants de Gerzat soit également communiquée aux membres du comité de pilotage. Le CEN Auvergne précise qu'elle est consultable sur le site internet de la ville de Gerzat : bulletin d'information municipal n°79 de juin/juillet 2011 – pages 13 et 14.

- **Les espèces invasives**

Le CEN Auvergne constate l'augmentation importante du Sénéçon du cap sur le site.

M.CHEVARIN précise qu'une expérimentation sera testée au printemps 2012 pour engazonner les bermes autoroutières (mélange ray-grass, fétuque et trèfle) et limiter ainsi les deux espèces invasives posant problème, l'Ambrosie (très allergène) et le Sénéçon du cap. En attendant, il est délicat d'augmenter la fréquence de fauchage en rajoutant une coupe pendant l'été car cette opération entraîne des perturbations sur la circulation, difficile en cette période de trafic soutenu lié aux départs en vacances. Actuellement, il y a donc une coupe fin mai-début juin et une autre en septembre/octobre. La coupe au disque est efficace, même sous les glissières. Il est proposé de rapprocher la coupe d'automne le plus près possible de septembre, en fonction des autres contraintes, pour limiter la fructification du Sénéçon. M.CAUTIER propose de faire un désherbage chimique préalable à l'engazonnement expérimental.

- **Le remblai**

Le CEN Auvergne informe le comité de pilotage sur le manque de place de stockage pour finir les travaux de déplacement de remblai envisagé dans le cadre du contrat N2000. Il reste une surface disponible pour stocker 2100 m<sup>3</sup> sur les 4500 m<sup>3</sup> à enlever.

M. CHERARIN précise que les études pour le passage à 2x3voies de l'A71 au sud du péage de Gerzat sont en cours mais il ne semble pas pour l'instant que les besoins en terre soient importants car les travaux auront lieu dans l'emprise actuelle des clôtures de l'autoroute. C'est peut-être pour les 11 bassins de rétention des eaux qu'il y aura des besoins en matériaux (digues).

La DDT propose que les services de l'Etat sollicitent officiellement APRR pour la réutilisation du remblai présent sur le site dans le cadre du chantier d'élargissement, en s'appuyant sur le fait que celui-ci a été déposé lors du chantier de construction de l'autoroute, en 1986.

Le comité propose de reporter la mise en place de la grille anti-lapin prévue sur le remblai dans le cadre du contrat Natura 2000, dans l'attente de savoir si le remblai pourra ou non être utilisé dans le cadre du chantier autoroutier.

Le comité valide la proposition de poursuivre les travaux dans la limite de la capacité de stockage actuelle, ce qui entraînera une non-dépense d'environ 12% du montant prévisionnel de cette action.

- **Les dégâts de lapins**

Le problème n'est pas résolu mais des propositions d'amélioration ont été faites et une concertation entre les chasseurs, les agriculteurs, la mairie et l'animateur N2000 est en cours.

M. CAUTIER propose d'enterrer les futures grilles de protection de l'autoroute sur 50 cm, mais M. CHEVARIN répond que la forme des grilles actuelles répond au cahier des charges imposé par l'Etat,

c'est à ce niveau qu'il faut faire modifier les pratiques si besoin. M.PENAY précise que de toutes façons l'enrillagement ne peut pas être généralisé à toute la commune pour résoudre le problème des lapins.

En absence d'un syndicat de gestion du Rif, il appartient à chaque propriétaire d'en assurer la gestion courante. Le CEN profitera des travaux de débroussaillage pour créer en 2012 des couloirs facilitant la circulation des chasseurs sur ses parcelles.

Les représentants des chasseurs signalent que les lapins capturés au furet sont récupérés dans une cage puis transférés dans des secteurs où ils ne sont pas en surnombre. Le lapin a une forte capacité d'adaptation, il peut traverser le rif à la nage, passer sous les grillages ou les escalader et recoloniser rapidement les sites favorables, même après une baisse des effectifs. Après la myxomatose de septembre, le virus VHD a fortement fait baisser la population cette année. Les dégâts ne devraient pas être importants. Par contre, le contexte local reste très favorable aux lapins. La création récente de fossé de 7 m de large pour évacuer l'eau de la ZAC du biopôle va constituer un habitat propice à leur développement. Ils se réinstallent également dans le remblai, malgré les travaux en cours.

Le CEN Auvergne rappelle également que si les fortes populations de lapin posent des problèmes localement, c'est une espèce mal répartie et absente dans beaucoup de territoire. Le lapin est considéré plus menacé au niveau national que la Loutre par exemple, d'après la liste rouge des mammifères.

#### • La plantation de haie

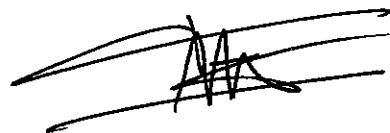
Le projet de l'association Atlas Aventure de planter des haies dans la continuité de ce qu'elle a réalisée sur Gerzat reste bloqué par une absence de consensus sur le foncier. La haie envisagée sur la parcelle communale YN 15 risque de gêner l'entretien du fossé adjacent. La recherche de foncier favorable va se poursuivre.

#### • La mare

La forte érosion des sols nus liés au chantier a entraîné un comblement assez rapide de la mare. Il est proposé d'essayer de la recreuser un peu lors des prochains travaux de terrassement, en accédant par la bande enherbée au sud du site.

Après avoir remercié les participants, Monsieur le Secrétaire Général clos le comité de pilotage.

Pour le Préfet et le Sous Préfet de Riom,  
par délégation,  
Le Secrétaire Général



François RAMIREZ